

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE  
Programmes et instructions  
1985  
CNDP

## Sommaire

<i>Préface,</i> par M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Éducation nationale	[7]	<b>2</b>
<i>Introduction</i>	[13]	<b>4</b>
Horaires : arrêté du 23 avril 1985	[19]	<b>6</b>
Français	[21]	<b>7</b>
Mathématiques	[39]	<b>14</b>
Sciences et technologie	[49]	<b>18</b>
<i>Fin de la partie scannée [Mai 2010]</i>		
Histoire et géographie	[57]	
Éducation civique	[67]	
Éducation artistique		
1. Éducation musicale	[73]	
2. Arts plastiques	[78]	
Éducation physique et sportive	[83]	
<i>Annexe</i>		
Présentation de l'École primaire		
1. L'école maternelle	[91]	
2. L'école élémentaire	[99]	

## Préface

*La publication des programmes de l'école élémentaire dans une édition facilement accessible au public répond à deux motifs.*

*Le premier, c'est que les parents doivent savoir ce qu'on attend de leurs enfants à l'école. Trop souvent, les parents l'ignorent. Ils ont le sentiment que l'école, la classe, constituent un monde qui leur est étranger, un monde opaque dont ils perçoivent mal les règles et les finalités. Avec cette publication, ils pourront savoir ce que leurs enfants doivent apprendre dans chaque cycle de l'école élémentaire : le cours préparatoire, les deux années du cours élémentaire et les deux années du cours moyen.*

*Le second motif c'est que les programmes scolaires, dès lors qu'ils sont connus, sont un trait d'union entre les parents et les instituteurs. Sachant les objectifs que les élèves doivent atteindre et les connaissances qu'ils doivent acquérir, les parents pourront apprécier les progrès de leurs enfants et, le cas échéant, contribuer, par leur aide, à l'action éducative des maîtres. [7]*

*Encore fallait-il, pour répondre convenablement à ces deux motifs, que ces programmes fussent intelligibles. J'y ai personnellement veillé.*

*Pour chaque cycle de l'école élémentaire, on trouvera, dans les pages qui suivent, un exposé concis, aussi simplement et clairement rédigé que possible, des objectifs visés, du contenu des connaissances à acquérir et des instructions pédagogiques que les instituteurs doivent appliquer. Il s'agit d'instructions générales et non de méthodes particulières qu'il appartient aux maîtres de choisir, selon leur expérience et compte tenu des caractères propres à la classe et aux élèves.*

*Ces nouveaux programmes sont raisonnablement ambitieux. Ils définissent les apprentissages fondamentaux — lire, écrire, compter — avec un accent particulier mis sur la lecture; l'orthographe et la grammaire. On y trouvera, comme par le passé, un enseignement artistique propre à éveiller la sensibilité des enfants et l'éducation physique et sportive, nécessaire à l'équilibre et au développement des facultés intellectuelles et corporelles. On y a ajouté des notions et connaissances pratiques de sciences et de technologie, utiles dans le monde moderne, des éléments d'histoire, de géographie et d'éducation civique, injustement négligés dans les années passées.*

*Il s'agit là des connaissances indispensables que les enfants doivent acquérir durant les cinq années de l'école élémentaire. Si des conditions favorables [8] le permettent, si les maîtres le jugent possible, il leur est loisible d'aller au-delà. Mais ils devront s'attacher d'abord à enseigner l'essentiel, qui est consigné dans les programmes.*

*Ces programmes serviront de base à la confection de nouveaux manuels. Je souhaite que leurs auteurs s'en inspirent, non seulement pour le contenu, mais aussi pour la forme, simple et claire. Rien n'est plus utile, pour les élèves, que de bons manuels, dont ils doivent apprendre à se servir, et qui sont, pour beaucoup d'entre eux, les premiers et*

*les seuls livres qu'ils ont en main.*

*L'école élémentaire n'est plus, comme il y a cent ans, un but en soi. Tous les enfants entrent aujourd'hui au collège. L'école doit donc assurer les apprentissages de base nécessaires pour accomplir une bonne scolarité réussie au collège.*

*C'est pourquoi, aussitôt que j'ai pris mes fonctions au ministère de l'Éducation nationale, j'ai rangé l'école élémentaire parmi les priorités de mon action.*

*Beaucoup de difficultés que rencontrent au collège et plus tard les élèves et les professeurs trouvent leur racine dans une scolarité élémentaire défectueuse. L'école élémentaire est la base de tout, et les retards qu'on y prend sont difficiles à rattraper. Pour que nos enfants aient toutes les chances de leur côté, il est capital qu'ils réussissent de bonne heure. La qualité de l'école élémentaire [9] est la condition déterminante d'une véritable égalité des chances de tous les enfants pour la poursuite de leurs études.*

*La publication de nouveaux programmes, exigeants et rigoureux, est le premier élément d'une école élémentaire de qualité.*

*La formation des instituteurs portée à quatre ans d'études après le baccalauréat, à l'université et dans les écoles normales, en est le deuxième élément. Son contenu et ses modalités seront prochainement fixés, conformément aux nouveaux programmes de l'école.*

*Il n'y a pas de plus beau métier ni de plus important pour le pays que le métier d'instituteur. A celui-ci, en effet, est confié ce que nous avons de plus précieux : nos enfants.*

*On ne dira jamais assez combien l'avenir du pays dépend de la qualité de ses instituteurs. C'est pourquoi il faut d'abord leur accorder la considération qu'ils méritent : un pays qui dévalorise ses enseignants se suicide. Il faut aussi consacrer le plus grand soin à leur formation. C'est ce que vient de décider le Gouvernement.*

*Une école forte et de qualité est nécessaire à tous les petits Français. Elle l'est davantage encore à ceux d'entre eux qui, issus d'un milieu modeste, ne peuvent compter que sur l'école pour se préparer à la vie, et doivent trouver, dans l'école élémentaire, tous les éléments intellectuels et moraux d'une solide formation de base.*

*En arrêtant personnellement la forme définitive de ces programmes, qui ont été élaborés avec le concours de la commission des écoles, de l'Inspection générale et des services de l'administration, et après concertation, j'ai eu constamment cette préoccupation à l'esprit.*

**Jean-Pierre Chevènement,**  
ministre de l'Éducation nationale.

[10]

## Introduction

Donner au pays une école forte, active, ouverte sur le futur, tel est l'objectif poursuivi à travers ces programmes et instructions.

L'école, que l'on appelle élémentaire parce qu'elle apporte les éléments fondamentaux du savoir, joue un rôle décisif dans le progrès de la démocratie.

Sa perspective, comme pour l'école maternelle, est celle de la réussite pour tous les élèves. Ceux-ci doivent y acquérir les connaissances de base pour suivre avec succès l'enseignement du collège et apprendre à penser par eux-mêmes. L'École, en instruisant, éduque à la liberté.

Former les adultes du XXI<sup>e</sup> siècle nécessite la modernisation des programmes de l'école élémentaire. Cette modernisation s'accompagne de la répartition des connaissances et des compétences en sept grands domaines également fondamentaux : le français, les mathématiques, les sciences et la technologie, l'histoire et la géographie, l'éducation civique, l'éducation artistique, l'éducation physique et sportive. Des convergences [13] existent et des échanges sont nécessaires entre ces matières ou disciplines ; l'essentiel est d'assurer la cohérence de l'ensemble ; toutes ces disciplines participent à la formation générale.

Aider tous les élèves à acquérir la maîtrise des connaissances fondamentales est la meilleure manière de prévenir l'échec à l'école. L'accumulation des retards compromet l'avenir des enfants dont la situation sociale ou familiale est la plus difficile ; il faut que les compétences et connaissances, soutenues par les apports de l'école maternelle, soient acquises dès que le prévoient les programmes, et en tenant compte des rythmes propres à chaque enfant. La réussite des apprentissages initiaux est essentielle, particulièrement pour la lecture. Celle-ci requiert l'attention constante des maîtres ; son apprentissage, préparé dès la grande section de l'école maternelle, s'instaure au cours préparatoire, et, le cas échéant, selon une continuité désormais reconnue, se poursuit au cours élémentaire première année. Au-delà, la pratique et le goût de la lecture ne doivent jamais cesser d'être développés.

Le choix des méthodes et démarches pédagogiques relève d'abord de l'initiative et de la responsabilité des maîtres. La qualité de ces méthodes et démarches fait l'objet d'une évaluation précise ; elle permet d'atteindre les objectifs énoncés dans les programmes ; d'une manière générale, elle concourt à l'éveil de l'intérêt, de [14] l'intelligence, de la sensibilité et de l'ensemble des aptitudes de l'enfant. Ce dernier est toujours au cœur des processus d'apprentissage : cela signifie que le maître a recours à des pratiques pédagogiques différenciées, adaptées aux rythmes, aux difficultés et à la diversité des enfants ; cela signifie aussi que l'enfant joue un rôle actif dans cet apprentissage.

L'évaluation des travaux et exercices englobe et dépasse le simple contrôle : elle est dynamique en ce qu'elle fait voir comment les élèves se situent les uns par rapport aux autres, et comment leur progression peut être améliorée.

L'école apporte des concepts, des modes de raisonnement, des compétences et des connaissances indispensables. Préparé à l'autonomie et à la responsabilité, l'élève doit être capable de mobiliser ses compétences et de les étendre, d'utiliser différemment ses connaissances, et, plus tard, d'en acquérir d'autres, actuellement imprévisibles. Il faut lui donner l'habitude de confronter ses connaissances avec la réalité et développer chez lui le désir d'en savoir plus. L'école s'appuie sur le désir qu'a l'enfant de devenir grand.

La pédagogie mise en oeuvre à l'école élémentaire est donc une pédagogie de l'activité : elle associe nécessairement les moments où l'enfant découvre et élabore progressivement son savoir, et ceux où il revient au maître d'expliquer et [15] d'apporter directement des

connaissances.

souci constant du raisonnement analytique joint, dans tous les cas, à un effort de synthèse qui permet à l'élève de construire ce savoir.

Ces *programmes* et *instructions* ont un caractère d'obligation pour toutes les écoles et pour tous les maîtres. L'ensemble constitue un document simple, et lisible par tous ; il doit permettre d'assurer d'étroites et confiantes liaisons entre l'école et les parents, dont le rôle demeure essentiel. Ces *programmes* seront suivis de *compléments* tirant parti des travaux des commissions ministérielles ; ils pourront se renouveler périodiquement à la lumière de l'expérience, de la recherche et de l'évaluation, sans pour autant remettre en question les présentes instructions ; ils apporteront les précisions nécessaires à l'intention des maîtres. C'est à ces derniers qu'il appartient de mettre en oeuvre ces directives dans les classes et dans l'école, puisqu'ils organisent conduisent et évaluent le travail des élèves. Si des maîtres peuvent s'attacher plus particulièrement certaines matières, la progression et la cohérence des contenus de l'enseignement, l'harmonisation des méthodes et la continuité des apprentissages incombent à l'équipe pédagogique sous la responsabilité du directeur et l'autorité de l'inspecteur départemental de l'Éducation nationale. De toute façon, chaque maître [16] demeure responsable de ses élèves, de manière exigeante et positive ; cette responsabilité du maître reste entière, même en cas d'échange de compétences au sein de l'école, ou en cas d'interventions extérieures.

Dans la vie à l'école et dans l'enseignement dispensé seront cultivées les vertus qui fondent une société civilisée et démocratique : la recherche de la vérité et la foi dans la raison humaine, la rigueur intellectuelle et le sens des responsabilités, le respect de soi et d'autrui, l'esprit de solidarité et de coopération, le refus des racismes, la reconnaissance de l'universel présent dans les différentes cultures, l'amour de la France qui se confond avec l'attachement à la *Liberté*, à l'*Égalité*, et à la *Fraternité*.

# Horaires

Arrêté du 23 avril 1985

**ARTICLE PREMIER** : la durée hebdomadaire de la scolarité à l'école élémentaire est fixée à vingt-sept heures.

**ARTICLE DEUX** : les vingt-sept heures sont réparties sur neuf demi-journées, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

**ARTICLE TROIS** : sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté.

**ARTICLE QUATRE** : le présent arrêté prendra effet à la rentrée scolaire de 1985.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

[19]

Annexe  
à l'arrêté du 23 avril 1985

Disciplines	Cours préparatoire	Cours élémentaire		Cours moyen
		CE1	CE2	
Français	10h	9h	8h	8h
Mathématiques	6h		6h	6h
Sciences et technologie	2h	2h	3h	3h
Histoire et géographie	1h		2h	2h
Éducation civique	1h		1h	1h
Éducation artistique :				
Éducation musicale	1h		1h	1h
Arts plastiques	1h		1h	1h
Éducation physique et sportive	5h		5h	5h

1. La répartition de ces horaires sur plusieurs semaines et selon des rythmes différents est possible, sous réserve qu'on puisse s'assurer périodiquement que l'horaire global par discipline est respecté.

2. L'enseignement de la langue et de la culture d'origine ou d'apport, quand il est prévu par des accords internationaux, ou celui de la langue et de la culture régionales, est dispensé dans le cadre de l'horaire, dont l'aménagement est décidé par l'inspecteur d'Académie, après consultation du conseil d'école.

3. Dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, l'horaire est aménagé selon les dispositions du décret n° 74-763 du 3 septembre 1974.

# Français

## ***1. Nature et objectifs***

La maîtrise de la langue française commande le succès à l'école élémentaire. Elle est d'une part le préalable à tous les apprentissages ; elle forme d'autre part une pensée claire, organisée et maîtresse d'elle-même ; elle favorise enfin la réussite dans la vie sociale et professionnelle. C'est pourquoi elle est le premier instrument de la liberté.

Le français est, dans la plupart des cas, langue Maternelle, une langue toutefois qui comporte des usages variant par leur prononciation, leur vocabulaire et leur syntaxe. Tenant compte de cet acquis et des apports de la maternelle, l'école élémentaire, grâce à un enseignement méthodique, conduit à la maîtrise de la langue commune, orale et écrite. Aux enfants pour qui le français n'est pas la langue d'origine, l'école fournit un moyen d'intégration à la communauté française, ainsi qu'une culture toujours ouverte à la diversité. [21]

Pour tous les enfants, quelle que soit leur origine, la langue française dans sa richesse et rigueur s'apprend à l'école. Son acquisition résulte d'un usage quotidien et d'un exercice raisonné de l'écrit comme de l'oral. Cet enseignement est constitué d'un ensemble organique de travaux et d'exercices et d'une suite d'analyse prenant la langue pour objet. Cette étude fait découvrir des usages, des règles et des principes de fonctionnement : elle est le premier accès à la connaissance scientifique. La pratique réglée de la langue, qui sait faire au jeu la part qui lui revient, engendre un plaisir esthétique indispensable à l'apprentissage initial.

Tout doit donc être mis en oeuvre pour développer chez l'élève à la fois le goût de la lecture et l'ensemble des capacités qu'elle exige ; à cette condition, l'enseignement de la langue française lui permet de disposer d'une langue de communication riche et diverse, mais également de s'approprier la culture vivante de l'humanité.

## ***2. Instructions***

### ***A. Pratique de la langue orale***

La parole du maître est claire, bien articulée, correcte ; elle offre aux élèves l'exemple d'une [22] langue simple et juste, car elle leur sert de modèle.

Le maître engage l'élève à oser prendre la parole, à savoir écouter ses camarades, à formuler ce qu'il veut dire. Les exercices ont pour but de l'habituer à exprimer ses idées de façon simple et correcte, d'étendre et de préciser son vocabulaire. La liberté indispensable à l'expression ne doit pas le détourner des efforts nécessaires pour acquérir progressivement une meilleure maîtrise. Il convient donc que la pratique de l'oral, libre et confiante, ait toujours pour effet d'accroître simultanément la facilité et la qualité de l'expression, en particulier pour les élèves dont la pratique, familiale ou sociale, est éloignée de celle de l'école.

De façon générale, le maître vérifie la conformité de l'expression à l'intention du discours ; il exige progressivement une meilleure organisation du propos.



## *B. Pratique de la langue écrite*

### 1. La lecture

Lire, c'est comprendre. Le maître n'engage donc pas l'enfant dans un apprentissage mécanique et passif. La maîtrise de la *combinatoire* (c'est-à-dire du lien des lettres et des syllabes entre elles, et du rapport des signes écrits aux [23] sons qui leur correspondent) est nécessaire : elle implique des exercices appropriés ; mais elle n'a de valeur qu'associée à la compréhension de l'idée exprimée, à la perception de la structure de la phrase, à l'intelligence du sens des mots.

Pour beaucoup d'enfants, l'écrit n'est pas une réalité familière. Il appartient à l'école, dès la maternelle, d'entourer l'élève de livres et de textes, de lui donner le spectacle d'un maître lecteur. C'est pourquoi tous les moyens sont bons pour susciter, encourager et développer le désir de lire. Quelle que soit la méthode utilisée, l'objectif est de conduire chacun, dès l'école et pour toute la vie, à vouloir lire, à savoir lire, à aimer lire.

Le maître veille à exploiter, aussi souvent que possible, la première bibliothèque de classe, le coin de lecture, la bibliothèque-centre documentaire, la bibliothèque municipale ou de quartier. Il pense aussi à la vitrine du libraire, aux émissions de télévision sur les livres, aux cadeaux familiaux. Il n'oublie pas que la lecture se fait aussi sur un écran de télévision ou de micro-ordinateur.

L'essentiel est de doter les débutants d'un premier fonds, qu'ils accroîtront ensuite d'eux-mêmes, à mesure qu'ils étendront leurs connaissances et leurs goûts. En liaison avec les exercices de lecture sont présentés des textes divers (histoires, contes, etc.), lus et commentés en classe. Le maître a recours aux meilleures oeuvres accessibles [24] à la jeunesse, dans un but d'initiation à la qualité littéraire ; il ne néglige pas les textes courants de la pratique quotidienne ; il n'oublie pas, enfin, que la lecture n'est pas limitée aux horaires de français, et ne peut être séparée des autres enseignements.

L'apprentissage de la lecture doit faire l'objet d'une acquisition systématique. Celle-ci met en oeuvre, selon les circonstances, la lecture silencieuse, qui est l'objectif à atteindre, et la lecture à haute voix, qui est un moment nécessaire de l'apprentissage et qui demeure une compétence à exercer, par l'usage d'une diction claire, intelligente et expressive. Elle implique également une évaluation régulière, ainsi que des exercices continus et progressifs permettant la compréhension d'écrits toujours plus complexes. Le maître tient compte des différences d'âge, des rythmes et modalités d'acquisition propres à chacun, de la continuité du cours préparatoire au cours élémentaire. Il ne perd jamais de vue que *tous les enfants* peuvent apprendre à lire, et doivent savoir lire.

### 2. L'écriture

Discipline de la main et du corps, support de tous les enseignements, l'écriture est l'objet d'une attention constante de la part du maître : elle exige l'exactitude du tracé, le respect des règles, la qualité de la présentation. Le maître rend l'enfant [25] sensible à l'esthétique des lettres et caractères ; il l'initie à la variété des signes (typographie) et aux divers moyens de les produire (imprimerie traditionnelle, dactylographie, informatique).

### 3. L'expression écrite

La pratique de l'expression écrite est indissociable de l'apprentissage de la lecture.



L'école maternelle développe l'envie d'écrire ; l'école élémentaire, tirant parti de situations rendant nécessaire l'usage de l'écrit, conduit l'élève à rédiger de façon simple, et avec plaisir. Le maître engage l'élève à oser écrire, avec confiance et liberté, dans le jeu et dans l'exercice, seul ou avec ses camarades.

Comme pour la lecture, le maître veille à assurer la progression de chaque élève, en fonction de ses rythmes et capacités, du cours préparatoire au cours élémentaire.

### *C. Étude de la langue*

Le maître utilise conjointement deux méthodes : le développement de la compétence implicite, par laquelle l'élève utilise et fait varier les éléments et structures du discours ; l'analyse explicite des notions et fonctions qui sont en jeu dans la langue.[26]

Le maître justifie les efforts qu'il attend de l'élève, dans une discipline difficile, par les progrès atteints dans l'expression orale et écrite, et par la satisfaction qui en résulte.

Tout travail écrit, dans toute matière, donne l'occasion de contrôler et d'enrichir les connaissances orthographiques, grammaticales et lexicales.

### *D. Usage poétique de la langue*

Un maître qui, pour lui-même et dans sa classe, lit beaucoup de poèmes ne saurait laisser les élèves indifférents.

La poésie répond à l'intérêt des enfants pour la langue et pour les jeux de langage ; elle leur permet de déployer leur imaginaire, d'expérimenter la création, de prendre la mesure d'œuvres exemplaires. Lire, écrire, apprendre, dire et rassembler des poèmes sont parmi les tâches les plus belles de l'école.

## **3. Programmes**

### **COURS PRÉPARATOIRE**

L'enseignement de la langue française a pour objet, dans le prolongement de la maternelle, d'apprendre à maîtriser l'expression orale. Mais [27] son caractère essentiel est de donner accès à l'écrit, premier degré de l'instruction. L'apprentissage de la lecture et de l'écriture revêt donc une importance capitale, en lui-même et pour ce qu'il permet.

#### *A. Pratique de la langue orale*

*Exercices spécifiques :*

Prononciation.

Formulation d'une idée (en particulier dans le dialogue).

Construction des énoncés (affirmatifs, négatifs et interrogatifs).

Utilisation appropriée des formes verbales simples et des mots de liaison usuels.

#### *B. Pratique de la langue écrite*

*Apprentissage de la lecture.*

*Apprentissage de l'écriture :*

Maîtrise de l'acte matériel d'écrire. Reproduction des lettres minuscules. Liaison entre les lettres d'un mot. Espacement des mots.  
Signes de ponctuation et accents.[28]

*Apprentissage de l'expression écrite :*

Rédaction de textes à fonctions diverses (récits, lettres, réponses à des questions, légendes de dessins ou de photographies, bulles de bandes dessinées, affiches, etc.).

### ***C. Étude de la langue***

*Orthographe :*

Acquisition, emploi et reproduction sans faute, sous la dictée ou de mémoire, de mots usuels.  
Initiation aux accords simples (pluriel, féminin, terminaison de verbes).

*Grammaire*

Identification des phrases d'un texte, de la ponctuation, du masculin et du féminin, du singulier et du pluriel.  
Repérage de l'ordre des mots dans des phrases simples.  
Initiation à l'usage des pronoms les plus courants et emploi, sans étude systématique, de temps verbaux (présent, futur, passé composé).  
Emploi de verbes usuels : *être, avoir, faire, aller, dire, venir, prendre*.[29]

*Vocabulaire*

Recensement, classement et emploi des mot les plus usuels.  
Initiation au dictionnaire.

### ***D. Usage poétique de la langue***

Présentation et récitation de courts poèmes ou de comptines.  
Jeux poétiques (sur les mots, sur les structure et sur les images).

## **COURS ÉLÉMENTAIRE**

La pratique régulière de la lecture et de l'écriture d'une part, des exigences accrues dans le domaine de l'expression écrite et orale d'autre part, améliorent la qualité de la langue, sur laquelle l'élève peut amorcer une réflexion.

### ***A. Pratique de la langue orale***

Prononciation : articulation des phonèmes des syllabes, des mots ; accent et intonation des

phrases ; élocution de l'énoncé.

Exercices variés d'entraînement à la pratique orale, et visant à :

Relater et commenter des événements. Décrire des situations. [30]

Inventer et modifier des histoires, des contes, des scénarios.

Exprimer des sentiments.

### ***B . Pratique de la langue écrite***

Continuation et consolidation de l'apprentissage de la lecture orale ; apprentissage systématique de la lecture silencieuse.

*Apprentissage de l'écriture :*

Reproduction des lettres majuscules.

Courte copie respectant les normes de l'écriture courante.

*Apprentissage de l'expression écrite :*

Initiation aux règles de la conception, de la composition et de la rédaction ; construction de courts textes pour :

relater un fait,

inventer ou résumer une histoire,

répondre à un questionnaire,

contribuer à la réalisation d'un projet collectif (journal scolaire, journal mural, etc.).

*Reconstitution de textes.*

### ***C . Étude de la langue***

*Orthographe :*

Observation et mémorisation des mots les plus fréquemment utilisés. [31]

Exercices systématiques portant sur les rapports des sons et de la graphie (écritures différentes d'un même son, valeurs orales différentes d'une même graphie).

Dictées (préparées ou non), reconstitution de textes, jeux et concours.

*Grammaire :*

Consolidation de la ponctuation.

Analyse et transformation des formes affirmative, négative et interrogative de la phrase simple.

Distinction du groupe nominal et du groupe verbal.

Distinction des classes de mots : déterminant, nom, adjectif, pronom, verbe, mot invariable.

Reconnaissance des fonctions : sujet, complément du verbe, complément du nom.

Repérage des accords : du verbe avec le sujet, de l'adjectif avec le nom.

La conjugaison du verbe : identification et utilisation des modes et temps suivants : indicatif (présent, passé composé, imparfait, futur simple), impératif (présent), participe (présent, passé), des verbes en *-er* (du type *chanter*), en *-ir* (du type *finir*), des verbes *venir, faire, voir, prendre*.

*Vocabulaire :*

Groupement de mots, par la forme (notion de famille) et par le sens (notion de champ sémantique).  
Découverte de la variation du sens des mots selon le contexte.  
Utilisation du dictionnaire et élaboration de fichiers.

#### ***D. Usage poétique de la langue***

Mémorisation de poèmes.  
Créations poétiques, personnelles et collectives.  
Collection de textes poétiques.

### **COURS MOYEN**

L'élève apprend à questionner, à répondre, à expliquer et à justifier ; sa capacité de lecture et d'écriture gagne en qualité et en complexité ; sa connaissance de la langue s'enrichit et se précise.

#### ***A. Pratique de la langue orale***

Usage de différents modes de discours (narration, description, argumentation, etc.) et de différents niveaux de langue. [33]  
Entraînement à l'exposé (compte rendu, présentation de projet, discussion) et au dialogue.

#### ***B. Pratique de la langue écrite***

*Lecture :*

Augmentation de la rapidité de la lecture silencieuse ; amélioration de la compréhension.  
Diversification des modes de lecture, selon les buts proposés.  
Organisation de moments et de lieux spécifiques de lecture.

*Écriture :*

Amélioration de la qualité technique de l'écriture manuelle.  
Initiation à l'écriture non manuelle (machine à écrire, machine de traitement de texte, micro-ordinateur).

*Expression écrite :*

Entraînement à la pratique de la composition écrite (plan, articulation des idées, organisation en paragraphes) en différents genres, notamment narratif.  
Passage de l'oral à l'écrit, et inversement. Reconstitution de textes.  
Reprise, correction et amélioration par l'élève de ses travaux antérieurs.[34]

#### ***C. Étude de la langue***

*Orthographe :*

Mise en oeuvre des connaissances grammaticales.

Exercices sur les lettres doubles, les lettres étymologiques, les homonymes, les accords. Correction par l'élève de ses propres travaux, à l'aide de dictionnaires, de grammaires, de fichiers.

Dictées sous des formes diverses.

*Grammaire :*

**La phrase :** phrases verbales, phrases nominales ; phrases simples, phrases complexes (par juxtaposition, coordination ou subordination) ; phrases de type déclaratif, interrogatif, exclamatif, de forme affirmative ou négative (et leurs combinaisons) ; phrases actives et phrases passives.

**Les éléments constitutants de la phrase :** le verbe et les groupes fonctionnels (sujet, complément d'objet, attribut du sujet, compléments de circonstance).

**Le groupe nominal :** ses éléments (déterminant, nom, adjectif, complément, proposition relative, apposition).[35]

**Le groupe verbal :** ses éléments (verbe, compléments directs et indirects, nominaux et pronominaux).

**La conjugaison du verbe :** conjugaison aux différents temps et aux différents modes des verbes auxiliaires (*être* et *avoir*), des verbes *en -er* (du type *chanter*), des verbes *en -ir* (du type *finir*), et des verbes : *faire; savoir, pouvoir, vouloir, devoir; falloir; aller, venir, partir ; dire, croire, lire, écrire ; voir, sentir, connaître ; prendre, rendre, tenir, recevoir ; vivre; voix active et passive du verbe.*

Les **mots invariables** : adverbe ; préposition ; conjonction.

Les **pronoms** : personnel, relatif, interrogatif, indéfini.

**Syntaxe des accords** : sujet et verbe ; article, adjectif et nom ; accord du participe passé employé avec les auxiliaires *être* et *avoir* (accord en cours d'acquisition à l'issue du cours moyen deuxième année).

*Vocabulaire :*

Enrichissement par familles de mots, champs sémantiques, exploration des synonymes et des contraires.

Étude des différents emplois d'une même expression, des emplois multiples de verbes [36] ou de noms comme *faire, avoir, chose, genre*; découverte de la distinction entre sens propre et sens figuré.

Exploration des niveaux de langue, relation entre le choix des mots et les tournures syntaxiques.

Création d'un carnet de vocabulaire. Aperçu sur les lexiques particuliers de l'histoire, de la géographie, des sciences et de la technologie. Étude des emprunts.

Utilisation aisée et rapide de plusieurs dictionnaires.

#### *D. Usage poétique de la langue*

Mémorisation de poèmes empruntés à l'ensemble de la poésie française.  
Création poétique, après adoption libre de contraintes.  
Constitution de l'anthologie poétique de la classe.

# Mathématiques

## *1. Nature et objectifs*

L'enseignement des mathématiques vise à développer le raisonnement et à cultiver chez l'élève les possibilités d'abstraction. Il apporte une exigence de rigueur dans la pensée et de justesse dans l'expression. Il fait acquérir des connaissances et des compétences dans les domaines numérique et géométrique, tout en aidant l'élève à se forger des méthodes de travail. Il stimule l'imagination.

## *2. Instructions*

Les travaux et exercices donnent lieu à une reprise ordonnée des apports essentiels, transcrite et conservée par l'élève dans son cahier. Celui-ci doit être tenu avec beaucoup de soin.

Lors de l'introduction de notions nouvelles, les élèves sont mis en situation d'apprentissage [39] actif : ils découvrent les notions comme des réponses à des problèmes.

On peut répartir ces problèmes en trois groupes :

- ceux qui permettent la construction de nouveaux outils mathématiques (par exemple l'introduction de la soustraction, de la multiplication, des nombres décimaux) ;

- ceux qui invitent à utiliser des acquis, à en percevoir éventuellement les limites d'utilisation, offrant ainsi au maître les moyens de contrôler le savoir (par exemple la construction d'un objet, l'agrandissement d'une figure, le premier apprentissage de la division euclidienne) ;

- ceux qui sont liés à une véritable recherche (par exemple trouver tous les patrons d'un cube).

Résoudre des problèmes suppose la maîtrise d'un certain nombre d'outils, numériques et géométriques, et l'appropriation de méthodes. Pour cela, le maître habitue les élèves à organiser les données (ce qui suppose des outils et la capacité de les choisir) ; à associer à une question posée les connaissances utiles ; à exprimer, oralement et par écrit, leurs démarches et les résultats obtenus, en essayant de les justifier.

C'est l'occasion pour l'élève de s'approprier le langage mathématique, en restant attentif aux interférences éventuelles avec la langue courante, et d'accéder à l'organisation logique des raisonnements.[40] C'est l'occasion pour le maître de constater réussites et échecs, en s'efforçant de comprendre ce qui les détermine.

Il importe de développer l'aptitude des élèves à prouver ce qu'ils avancent ; ainsi, selon les cas et en fonction de leur maturité, ils peuvent utiliser une argumentation de type mathématique, mettre en évidence un contre-exemple, confronter le résultat avec la réalité, prêter attention à la différence entre le calcul et la mesure, etc.

Enfin, l'utilisation de l'informatique, à propos de la résolution d'un problème numérique ou géométrique, en particulier au cours moyen, permet d'initier l'élève à la recherche d'algorithmes et de développer ses capacités logistiques.



### 3. Programmes

#### COURS PRÉPARATOIRE

L'élève découvre les nombres jusqu'à 100, apprend à utiliser l'addition, s'initie à l'organisation de l'espace et à quelques figures géométriques simples, fait des exercices préparatoires à la mesure. [41]

##### A. Arithmétique

Classement et rangement des objets et des collections d'objets selon des critères simples ou composés.

Écriture et nom des nombres de un ou deux chiffres selon la numération décimale. Découverte des nombres de plus de deux chiffres.

Utilisation des écritures additives.

Distinction du nombre ordinal et du nombre cardinal.

Comparaison de deux nombres.

Utilisation des signes : = ('égal'),  $\neq$  ('différent de'), < ('inférieur à'), > ('supérieur à').

Écriture d'une suite de nombres dans l'ordre croissant ou décroissant.

Problèmes faisant intervenir la somme de deux ou plusieurs nombres. Familiarisation avec l'utilisation des parenthèses ; construction, utilisation et mémorisation de la table d'addition.

Construction et utilisation de la technique opératoire de l'addition, en particulier avec retenue.

Problèmes exprimés sous la forme :  $a + . = c$ .

Initiation au calcul mental. [42]

##### B. Géométrie

Repérage dans l'espace (les objets par rapport à soi).

Déplacement de l'élève et construction d'itinéraires en tenant compte de contraintes.

Utilisation des quadrillages, des diagrammes, des tableaux.

Reconnaissance et organisation des formes et des figures simples :

Courbes et domaines : intérieur, extérieur. Rosaces, frises, pavages, mosaïques, puzzles.

Tracés à la règle.

##### C. Préparation de la mesure

Repérage d'événements dans la journée et dans la semaine.

Mise au point d'une procédure pour classer et ranger des objets selon leur longueur et selon leur masse.

#### COURS ÉLÉMENTAIRE

En continuité avec les acquis du cours préparatoire, l'élève prolonge le travail sur les nombres entiers jusqu'à 10 000, découvre la multiplication et la soustraction, aborde la division, met au

[43] point des techniques de repérage, de reproduction et de construction, s'initie à la mesure des longueurs et des masses.

## A. Arithmétique

Écriture et nom des entiers naturels ; comparaison et utilisation des signes : =, <, >.

Problèmes relevant de l'addition, de la soustraction et de la multiplication ; désignation d'un nombre par des écritures différentes.

Transformation des additions, soustractions et multiplications pour élaborer les techniques opératoires.

Utilisation des propriétés des opérations ; acquisition des procédures de calcul mental, et mise en oeuvre systématique ; utilisation des parenthèses.

Calcul sur les nombres :

Connaissance et maîtrise des techniques opératoires.

Construction, utilisation et mémorisation de la table de multiplication.

Reconnaissance de problèmes relevant de la division ; détermination du quotient et du reste par une méthode empirique de calcul. Ordre de grandeur et encadrement d'un résultat.

Utilisation, dans l'ensemble des entiers naturels, des fonctions numériques :  $n \mapsto n + a$  et [44]  $n \mapsto n \times a$ , et leurs réciproques ; problèmes relevant de ces fonctions..

## B. Géométrie

Repérage des cases ou des nœuds d'un quadrillage ; utilisation de ces repérages.

Reproduction, description, représentation (à l'aide de procédés conventionnels) et construction d'objets géométriques (solides, surfaces, lignes) :

Manipulation et classement des objets physiques.

Utilisation des instruments : papier-calque, papier quadrillé, règle, équerre, compas, gabarit.

Mise au point des techniques de reproduction et de construction : calque, pliage, découpage, patrons de solides.

Utilisation d'un vocabulaire géométrique et d'une syntaxe logiquement articulée.

Application à des objets géométriques des transformations ponctuelles (symétrie, translation).

## C. Mesure de quelques grandeurs

Repérage des événements dans la journée, la semaine, le mois, l'année : comparaison des [45] durées (expression verbale et représentation symbolique).

Classement et rangement d'objets selon leur longueur et selon leur masse.

Connaissance des unités du système légal (longueur) et usuel (masse).

## COURS MOYEN

L'élève consolide et prolonge ses acquis concernant les nombres entiers et les quatre opérations, découvre les nombres décimaux et les fractions, aborde la proportionnalité, améliore sa connaissance des objets géométriques, affine ses compétences en tracé et construction, procède à des mesures.

## **A. Arithmétique**

Écriture, nom et comparaison des entiers naturels. Nécessité d'introduire de nouveaux nombres : nombres décimaux et nombres s'écrivant sous forme de fractions simples.

Écriture et nom des nombres décimaux.

Désignation d'un nombre décimal par l'addition, la multiplication, la soustraction et la fraction ; passage d'une écriture à une autre. Comparaison des nombres décimaux (intercalation, encadrement).[46]

Problèmes relevant de l'addition, de la soustraction, de la multiplication et de la division ; élaboration, dans l'ensemble des décimaux, des techniques opératoires, mentales ou écrites, et des procédés de calcul approché (ordre de grandeur et encadrements).

Reconnaissance et utilisation des fonctions numériques :  $n \mapsto n + a$  et  $n \mapsto n \times a$ , et leurs réciproques, définies dans l'ensemble des nombres décimaux. Problèmes relevant de ces fonctions et plus particulièrement de la proportionnalité (exemple de la règle de trois).

Application des procédures de calcul mental dans l'ensemble des décimaux, en utilisant des techniques opératoires, et les propriétés des fonctions numériques étudiées.

## **B. Géométrie**

Reproduction, description, représentation et construction de différents objets géométriques (solides, surfaces, lignes).

Application à des objets géométriques des transformations ponctuelles (translation, rotation, symétrie) :

Utilisation des instruments : papier-calque, papier quadrillé, règle, équerre, compas, gabarit.

Mise au point des techniques de reproduction [47] et de construction : report de distances ; reproduction, agrandissement ou réduction d'un dessin fait sur fond quadrillé ; tracé de parallèles ou de perpendiculaires.

Utilisation d'une syntaxe logiquement articulée et d'un vocabulaire géométrique : cube, arête, sommet, face, sphère, boule, triangle, quadrilatère, parallélogramme, rectangle, losange, carré, côté, diagonale, cercle, disque.

## **C. Mesure de quelques grandeurs**

Formation des concepts de longueur, d'aire, de volume, de masse, d'angle et de durée ; utilisation des systèmes de mesure : expression, par un nombre ou par un encadrement, du résultat d'un mesurage.

Utilisation des unités du système légal et usuel.

Calcul sur des nombres exprimant des mesures de longueur ou de poids.

Utilisation des instruments de mesure : double décimètre, balance, montre, etc.

Détermination du périmètre d'un cercle, de l'aire d'un disque, de l'aire d'un rectangle, de l'aire d'un triangle, du volume d'un pavé.

Utilisation d'un formulaire pour calculer l'aire ou le volume d'un objet donné.

# Sciences et technologie

## *1. Nature et objectifs*

L'enfant doit acquérir les connaissances et les compétences fondamentales qui lui permettront d'accéder à la maîtrise intellectuelle et pratique du monde.

La première culture scientifique apportée par l'école organise les expériences. Elle met en forme les problèmes auxquels l'enfant est confronté et permet d'en élaborer de plus complexes.

Cet enseignement a aussi pour objectif de faire acquérir les méthodes propres à la démarche scientifique (observer, analyser, expérimenter, puis représenter) et technologique (concevoir, fabriquer, transformer). Il vise également à développer les qualités correspondantes : objectivité, sens de la preuve et du projet, goût de l'invention. Il donne enfin la dimension historique, sociale, éthique de la science et de la technologie. Fort de ses manipulations et des expériences qui lui sont rapportées ou montrées, l'enfant perçoit [49] les problèmes de responsabilité que pose la transformation des rapports de l'homme et de son milieu (santé, environnement) ; il comprend la puissance et la valeur du progrès scientifique et technologique. D'une manière générale, cet enseignement rend l'enfant attentif à la façon dont se sont construits les savoirs qu'il découvre dans les sciences, dans les objets et dans les métiers.

Plusieurs disciplines interviennent dans cet enseignement. L'astronomie situe l'enfant dans l'univers ; la physique, la chimie et la géologie lui font découvrir les propriétés et les phénomènes du monde naturel ; la biologie lui fait comprendre comment sont constitués les êtres vivants, et comment ils se développent dans leur milieu. La technologie, enfin, fait accéder l'enfant au monde construit par l'homme ; elle lui inspire la volonté d'entreprendre et de participer au progrès de l'humanité.

## *2. Instructions*

En fonction d'une part des acquis de la maternelle, d'autre part du lien qu'il souhaite établir avec les autres disciplines (histoire, géographie, arts plastiques), enfin de ses compétences et de ses goûts, le maître insiste sur telle ou telle partie du programme. Certains des éléments de celui-ci [50] peuvent être choisis comme *sujets d'étude*, faisant ainsi l'objet d'une présentation plus approfondie ; toutefois aucun sujet ne doit être traité trop longuement, en sorte qu'il soit possible de consacrer un temps suffisant aux autres. L'importance de l'informatique justifie qu'au cours moyen cinquante heures au moins lui soient consacrées.

Pour développer la démarche scientifique chez l'élève, le maître l'entraîne à utiliser des documents simples, à pratiquer des comparaisons et des mesures, à mettre en oeuvre les principaux modes de représentation : le croquis, le schéma, l'organigramme, le tableau classificatoire, etc. Pour faire acquérir la démarche technologique, il enseigne la maîtrise du geste et de l'outil, fait concevoir et exécuter, selon une progression réglée, des objets et des systèmes techniques ; il n'oublie jamais de montrer leur insertion dans le monde économique et social.

### 3. Programmes

#### COURS PRÉPARATOIRE

Le monde est l'objet d'un premier apprentissage méthodique ; l'enfant observe, classe, manipule, réalise. [51]

*Matières et matériaux :*

Propriétés de quelques matériaux usuels. Fabrications diverses et maniement d'outil appropriés.

*Le monde des vivants :*

Le corps de l'enfant.

Manifestations de la vie végétale (croissance) et animale (développement).

*Le monde des objets :*

Maniement et utilisation d'objets techniques usuels (magnétophone, appareil photographique).

Pilotage de mobiles.

Démontage et remontage d'objets techniques simples.

#### COURS ÉLÉMENTAIRE

L'analyse s'applique à un domaine élargi de connaissances relevant de disciplines scientifiques distinctes, et portant sur des objets plus complexes ; des projets techniques sont conçus, organisés et réalisés.

Les états de la matière (solide, liquide, gazeux) et leurs transformations.

L'air et l'eau : leurs propriétés.

Le monde minéral : les sols et les roches. [52]

Les manifestations de la vie :

Vie animale : diversité des comportements animaux (reproduction, protection des jeunes, nutrition, agression, défense) ; l'alimentation des animaux ; les déplacements des animaux : le rôle des organes sensoriels.

Vie végétale : besoins en eau ; besoins en lumière ; croissance et développement des végétaux : les boutures, les graines.

Diversité des milieux (forêt, prairie, haies, rivières, etc.) et interdépendance de leurs vivants.

Leviers et balances.

L'électricité :

La notion de circuit électrique.

L'éclairage électrique.

Réalisations technologiques à caractère utilitaire ou ludique.

#### COURS MOYEN

L'élève apprend à construire des problèmes, à formuler des hypothèses, à expérimenter et à raisonner pour parvenir aux solutions. Il entrevoit l'unité et la dimension sociale de ce qu'il découvre et apprend en physique, en biologie et en technologie. Il acquiert les rudiments d'une

culture informatique. [53]

*Éléments d'astronomie :*

Le repérage dans l'espace : notions (l'horizontale et la verticale ; les points cardinaux) et instruments (fil à plomb ; surface libre d'un liquide au repos ; boussole). -  
La mesure du temps (instruments artificiels et repères astronomiques).

*La Terre et les astres :*

La rotation de la Terre sur elle-même et autour du Soleil.  
La succession des jours et des nuits, et des saisons.  
Les fuseaux horaires.  
Les phases de la Lune et son mouvement autour de la Terre ; les marées.  
Les planètes du Soleil.

*Les grands phénomènes géologiques :*

Volcans, tremblements de terre.

*Science du vivant :*

L'évolution des vivants.  
Les mouvements corporels dans le sport et le travail (rôle des os, des muscles et des organes sensoriels).  
La respiration ; le rôle du sang.  
La digestion.  
Divers modes de reproduction animale ; sexualité et reproduction des humains. [54]

*L'énergie :*

Les différentes sources d'énergie (minérale, hydraulique, solaire, nucléaire).  
Consommation et économie d'énergie en France (chauffage solaire, isolation thermique, etc.).

*Mécanismes et électromécanismes :*

Moteurs.  
Transmission et transformation de mouvements.

*Montages électroniques* (réalisations mettant en oeuvre transistors, diodes, éventuellement circuits intégrés).

*Objets et systèmes informatiques :*

Le développement de l'informatique dans la société (transformation de l'activité professionnelle et de la vie quotidienne par la télématique, la bureautique et la productique ; problèmes sociaux et éthiques).  
La technologie informatique (le micro-ordinateur ; automates programmables et robots).  
Le logiciel (analyse et modification de logiciels simples ; début de programmation dans une perspective logistique).